

Compte-rendu **Conseil Municipal du vendredi 25 novembre 2016 – 19h**

L'An deux mil seize, le 25 novembre, à 19h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DUMAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2016.

PRÉSENTS : M. DUMAS Jean-Paul, Maire, M. CHAPOT Gilles, M. BONNEFOI Roland, Mme GRUDÉ Audrey, Mme ARAUJO Barbara, Mme SAUMET Marion, M. BERTHILLOT Jean-Luc, Mme MIRAILLER Amélie, M. MAILLARD Fabien.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MAGAT Christine, M. MOULIN Jean-Yves.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BONNEFOI Roland

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 19 octobre 2016. N'appelant aucune observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

● **Propositions de LOIRE FOREZ pour la mise en place de services communs (mutualisation)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans la continuité du schéma de mutualisation, LOIRE FOREZ propose aux communes membres d'adhérer à des services communs dans différents domaines (commande publique, bâtiments, moyens techniques, facturation eau, secrétariat de mairie...).

Des fiches d'identité ont été élaborées pour permettre une vue synthétique sur les missions de ces futurs services, ainsi que sur les conditions matérielles de l'adhésion à l'un ou l'autre de ces services.

Ces services seront créés avec 3 niveaux de mutualisation :

- Service commun : adhésion annuelle
- Plateforme de services : prestation de service « ponctuelle »
- Animation territoriale : gratuite

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil municipal du 19 octobre, le conseil municipal a décidé d'adhérer au service commun de facturation de l'eau et de l'assainissement. Ce service a pour but de facturer l'assainissement pour le compte de Loire Forez et l'eau potable pour le compte des communes et d'assurer l'accueil des usagers. Il est gratuit pour les communes et serait mis en place en janvier 2017.

Le conseil municipal doit aujourd'hui délibérer pour adhérer, ou non, aux autres services communs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer aux services communs suivants :

- ***Moyens techniques / prêts de matériels***
- ***Foncier***
- ***Secrétaire de mairie***
- ***Urbanisme (l'instruction des dossiers est gratuite – coût à définir pour l'accueil des pétitionnaires – sera mis en place courant 2017)***

Pour les autres services (commande publique, systèmes d'information, ingénierie technique, bâtiment/patrimoine, archives), le conseil municipal pourra faire appel aux services de Loire Forez par la plateforme de services, selon ses besoins.

• **Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 18 octobre, pour ré-évaluer le montant des charges transférées.

Cette révision porte sur le transfert à LOIRE FOREZ de la contribution versée au Service Départemental Incendie et Secours (SDIS), jusque-là payée par les communes, ainsi que sur la régularisation de l'évaluation du transfert de charges concernant la voirie (fonctionnement). Après ces modifications, le nouveau montant de l'attribution de compensation versée par Loire Forez à la commune s'élève à **5144.42 €**, pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport de la CLECT du 18 octobre 2016, ainsi que le montant de l'attribution de compensation versée par LOIRE FOREZ, soit 5144.42 €, à compter du 1^{er} janvier 2017.

• **Convention avec LOIRE FOREZ pour le remboursement de la contribution 2016 au SDIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la compétence « contribution au Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) » a été transférée à LOIRE FOREZ, par arrêté préfectoral du 22 avril 2016, modifiant les statuts de LOIRE FOREZ. La date d'effet de ce transfert est fixée au 1^{er} mai 2016.

La commune aura payé la totalité de cette contribution au SDIS en fin d'année, et LOIRE FOREZ remboursera 8/12^e de ce montant. Une convention prend acte de ce remboursement par LOIRE FOREZ et précise que le montant remboursé est de **5674.67 €**. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention à passer avec LOIRE FOREZ pour le remboursement des 8/12^e de la contribution 2016 versée au SDIS.

• **Convention avec LOIRE FOREZ de mise à disposition des services communaux pour l'entretien de la voirie communautaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention à passer avec LOIRE FOREZ pour la mise à disposition du personnel communal dans le cadre des missions concernant l'entretien de voirie d'intérêt communautaire.

Le coût de ces missions est estimé à **4684.72 €**. La communauté d'agglomération LOIRE FOREZ remboursera ce montant à la commune chaque année. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention à passer avec LOIRE FOREZ de mise à disposition du personnel communal pour effectuer des missions d'entretien de la voirie communautaire, pour un coût forfaitaire de 4684.72 €.

- **Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLS)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création en 2016 de la conférence intercommunale du logement (CIL). La CIL s'est réunie le 25 octobre et a approuvé un règlement intérieur. Elle a présenté un projet de « plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ». Ce plan partenarial définit, en fonction des besoins en logements sociaux et des circonstances locales, les orientations et le plan d'actions des partenaires associés, afin :

- d'organiser la gestion partagée de la demande,
- de satisfaire le droit à l'information,
- de traiter les demandes émanant des ménages en difficulté.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au « Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs » (PPGDLS) élaboré par LOIRE FOREZ.

- **Location de la salle de l'ERA**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de considérer la possibilité de louer la salle de l'ERA à la journée, à des entreprises qui en feraient la demande.
Il demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un nouveau tarif de location de la salle de l'ERA : 300 €, qui correspond à la location par des entreprises ou associations extérieures à la commune, pour une journée (8h à 18h).

- **Travaux de restauration et d'agrandissement des vestiaires du stade de football : dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux pour la restauration et l'agrandissement des vestiaires du stade de football. Le montant des travaux s'élève à **63 807 € HT** (estimation).

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région pour ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention à la région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux de restauration et d'agrandissement des vestiaires du foot et autorise Monsieur le Maire à déposer ce dossier.

Informations diverses :

- Prévission de remplacement de l'agent communal
- En l'absence de l'agent communal, le **relevé d'eau** se fera par imprimé déposé dans les boîtes aux lettres des usagers, qu'ils devront compléter et retourner en mairie avant le 23 décembre
- **Titularisation** de V. Damas au 1^{er} janvier 2017
- Le **bulletin municipal** est en cours de rédaction
- **Travaux** de restauration et agrandissement des vestiaires du foot : le permis de construire sera bientôt déposé
- **Travaux** de démolition du bâtiment attenant à la mairie : les travaux commenceront le 30 novembre
- **Vœux du maire** : **vendredi 6 janvier 2017** à 19h, salle de l'ERA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le 30 novembre 2016,
Le Maire,
Jean Paul DUMAS,